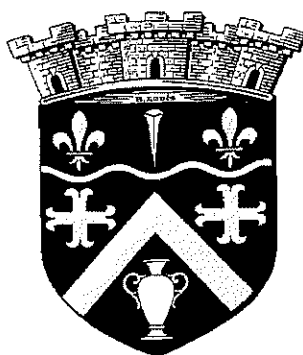


PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2014

La séance est ouverte à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

Monsieur le Maire. – Bien, mes chers collègues il est 20h00, donc je vais proposer d'ouvrir nos travaux, on va essayer de les ouvrir à l'heure comme nous n'avons pas un ordre du jour tellement chargé ce soir que vous puissiez les uns et les autres reprendre le cours de vos vies et d'un week-end qui s'annonce bien chargé d'un point de vue des activités, des animations municipales et chose qui n'était pas garantie qui devrait être épargnée par les pluies. Je vais donc procéder à l'appel.

Monsieur le Maire. – Il convient de désigner un secrétaire de séance et j'ai reçu la candidature de Patrick LEGRIS. Y'a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Patrick LEGRIS est donc désigné secrétaire de séance.

I. AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

1. Demande de report de l'application de la réforme des rythmes scolaires en 2015 pour la commune de Mennecey

Monsieur le Maire. – L'ordre du jour appelle donc le seul et unique point qui figure au conseil municipal de ce soir, à savoir la demande de report de l'application de la réforme des rythmes scolaires en 2015 pour la commune de Mennecey. Donc, pour faire un bref historique de cette réforme des rythmes scolaires qui a fait l'objet de deux décrets successifs de la part du Gouvernement que François HOLLANDE a donné à la France, décret dit PEILLON et décret dit HAMON, la commune de Mennecey a pris le parti, ainsi que l'y autorisait la réglementation de ne pas mettre en application cette réforme à la rentrée scolaire dernière pour l'année scolaire 2013-2014. C'est un choix qui avait été fait en vote du conseil municipal après que l'ensemble des conseils d'école se soit prononcé à l'unanimité pour une non application de cette réforme dès l'année scolaire 2013-2014. La réglementation du décret PEILLON telle que revue par le décret HAMON, oblige toutes les communes, y compris celles ayant choisi d'attendre, à se mettre dans les clous de cette réforme à compter de la prochaine rentrée scolaire. Alors le décret PEILLON posait un ensemble de contraintes qui ont été légèrement assouplies par le décret HAMON du 7 mai dernier mais décret qui ne revient pas sur un certain nombre d'obstacles et de problèmes extrêmement lourds pour les communautés éducatives qu'il s'agisse des enseignants, des parents d'élèves ou des collectivités, qui vont être, et tout le monde le déplore, mis à contribution financièrement de manière importante, et puis également pour les familles et l'ensemble des secteurs associatifs, qu'ils soient culturels ou sportifs, qui vont être inévitablement impactés par cette réforme. La commune a fait le choix face à cette réforme, d'essayer même si c'est quelque chose, qui pour la majorité municipale, ne dit pas être mise en œuvre, parce-que l'on considère que les inconvénients sont nettement plus larges, nettement plus lourds que les potentiels avancés pour les enfants de la ville et l'ensemble des menneçois, mais, la commune a fait le choix de ne pas avoir une politique d'obstruction complète, une politique fermée, refusant d'essayer d'ouvrir le débat. Dans ce cadre là, nous avons profité du report de cette réforme pour regarder ce qui se faisait dans d'autres communes, et je dois avouer que la constatation d'un certain nombre de résultats n'a pas été pour nous rassurer par rapport à ce qui aurait pu être fait, expérimenté dans d'autres villes, et les retours que nous avons pu avoir, que ce soit par des parents d'élèves, que ce soit par des collègues élus, par des enseignants, subissant les effets de cette réforme dans des villes qui l'avaient déjà mis en place, n'ont pas été de nature à renforcer notre envie de mettre en place ce système et de s'y plier. Pour autant, nous avons pris le parti d'organiser une concertation extrêmement large puisque ça n'est pas moins de 12 réunions publiques, je ne parle pas des multiples réunions de travail thématiques, entre les services, les associations des représentants de parents d'élèves, mais 12 réunions publiques qui ont été menées, ça a été une implication également très forte d'un certain nombre de parents d'élèves au travers des fédérations locales, qui, et bien, se sont aussi impliquées pour essayer de faire des propositions, de recenser les attentes, de recenser les besoins, de recenser des possibilités. Cette phase de consultation a été clôturée avec la mise au vote de la communauté éducative, c'est-à-dire parents d'élèves, enseignants, personnel de la mairie travaillant dans les écoles, de 3 scénarii de mise en place. Deux de ces scénarii étaient intégralement conformes au décret PEILLON, un troisième y dérogeait, en cela qu'il réduisait bien la journée de travail, ce qui était l'esprit et le souhait du décret, mais qu'il réduisait cette journée de travail en gardant le mercredi matin non travaillé, et en rabattant le temps de travail enlevé sur le lundi, mardi, jeudi et vendredi sur les vacances scolaires. Alors, c'est une proposition qui a été établie et lancée en consultation avant que le décret HAMON venant amender, assouplir le décret

PEILLON ne soit publiée. Le décret HAMON a légèrement assoupli le décret PEILLON en ouvrant cette possibilité d'être reçu sur une demi-journée en raccourcissement des vacances scolaires, mais en imposant que sur ces huit demi-journées, les cinq matinées de la semaine soient travaillées, ce qui ne correspond pas au choix qui a été émis par la communauté éducative menneçoise. La commune a donc ainsi qu'elle s'y était engagé, demandée au DASEN, le directeur académique, seule autorité dans le département, une dérogation pour pouvoir mettre en place les rythmes scolaires telles que souhaités par les familles. Cette dérogation a été refusée oralement lors d'une réunion de travail qui s'est tenue il y a une huitaine de jours et officiellement par courrier reçu par mail aujourd'hui et qui est dans les limbes des services postaux, donc nous devrions recevoir officiellement en mairie lundi ou mardi. Face à cette situation, nous n'avons que deux possibilités, la première c'est une possibilité de refus complet de mise en place de la réforme, et je serai tenté de dire de refus actif, c'est-à-dire ne pas mettre en place de solution de garde pour les parents sur les créneaux qui vont être imposés par l'éducation nationale, ce qui pénaliserait les familles et les mettrait en otage si éventuellement nous fermons les écoles le mercredi, je dois vous avouer que avoir des écoles ouvertes par des gendarmes mobiles ou des CRS devant des enfants, c'est quelque chose qui quel que soit les bienfaits ou méfaits de cette réforme ne serait pas de nature à me satisfaire. Et puis c'est également par rapport aux parents qui aujourd'hui doivent mettre en place, organiser la rentrée scolaire, pour eux, pour leurs enfants, par rapport à leurs employeurs, c'est aussi les mettre dans une situation de doute, de crainte et d'impossibilité de s'organiser, entre des horaires qui vont être communiqués d'un côté par des directeurs d'école sur ordre du DASEN, et de l'autre des horaires différents communiqués par la municipalité. La deuxième possibilité consiste non pas à appliquer la réforme en allant dans des logiques de TAP expérimentaux particulièrement coûteux et dévastateurs pour les finances communales, mais simplement en essayant de la manière la plus simple, la plus concise et la moins chère possible pour les familles et bien d'assurer des solutions de garde. Donc ce qui vous est proposé ce soir, c'est une délibération en trois points. Le premier point, sachant que nous sommes sur des domaines évolutifs et ce qui était vrai il y a un mois, n'est plus aujourd'hui, et que peut-être, nous allons savoir d'ici la rentrée scolaire les choses peuvent encore évoluer, c'est de demander une nouvelle fois solennellement par vote du conseil municipal au DASEN la prise en compte et l'application de la solution votée, choisie par les familles menneçoises. Le deuxième point de cette délibération est de demander si cette solution n'était pas acceptée, ainsi que l'ont déjà fait 6000 ou 7000 communes en France, le report de l'application du décret d'un an voire son abrogation. Le troisième point qui vous est proposé dans cette délibération, est de dire qu'en cas de non acceptation du report, la commune assurera un service de garde afin de ne pas pénaliser les familles et de ne pas les laisser dans une situation d'otage pris entre un marteau et une enclume, que serait d'un côté l'éducation nationale et de l'autre la municipalité.

Monsieur le Maire. – Y'a-t-il des interventions ? M. SCHENARDI.

M. SCHENARDI – Alors, ce projet des rythmes scolaires élaboré par le ministre Vincent PEILLON a l'air un peu à l'image de la politique menée par le gouvernement français aujourd'hui et plus largement par la présidence HOLLANDE que nous subissons maintenant depuis plus de deux ans. Donc une réforme un peu comme toutes les autres, aucune concertation, pratiquement pas, un refus catégorique de la part de la majorité des Français donc par rapport à cette réforme, et in fine, une réforme qui passera quand même aux forceps donc qui sera imposée à l'instar comme de nombreuses réformes, je pense notamment au mariage pour tous, la réforme pénale et encore d'autres qui vont malheureusement arriver, et qui vont être encore à l'encontre de ce que demandent aujourd'hui les Français. Alors les Français qui sont majoritairement contre, et à Mennecy l'ont montrés avec le référendum que vous avez organisé, ils ont très largement en votant pour la solution qui aujourd'hui ressemble plus à ce qui se fait actuellement et malgré les pétitions, on ne compte plus les pétitions, les manifestations, les associations, comme je pense notamment aux gilets jaunes, on ne compte plus toutes ces structures aujourd'hui qui vont à l'encontre de cette réforme. Et donc, tous les parents d'élèves, moi je soutiens bien évidemment les parents d'élèves dans ce combat là, je soutiens les associations de parents d'élèves dans ce combat là puisque je considère que cette réforme est absolument injuste, elle ne répond pas aujourd'hui aux questions et c'est pour cela que ce soir je voterai bien évidemment pour le report de la réforme des rythmes scolaires. Voilà. Je vous remercie.

Monsieur le Maire. – Je vous remercie. D'autres interventions ? Non.

Monsieur le Maire. – On ne peut que vraiment regretter, déplorer la surdité du gouvernement. Après la commune depuis des mois, à côté des parents d'élèves, à côté des enseignants, même si depuis un mois, un mois et demi, on a bien vu que la pression mis en œuvre par l'éducation nationale sur l'année, pour ses employés jouait que quand on est le pot de terre contre le pot de fer, bien on a son enseignant qui

manifestait il y'a quelques mois, qui sont amenés à rabattre pavillon et à accepter un peu plus les choses c'est compréhensible, c'est leur vie, leur emploi, c'est leur carrière, leur salaire qui est en jeu, et il y a un moment aussi où dans un contexte qui est difficile, les gens n'ont pas forcément envie d'aller se faire harakiri donc on peut le comprendre. Mais ce qui est voté ce soir, je le dis très clairement, ce n'est pas en tant que tel une acceptation dans cette délibération, et je crains hélas, vous l'avez dit dans votre propos, que le gouvernement ne revienne pas. Qu'il passe aux forceps, qu'il passe comme un rouleau compresseur, sans écouter, sans voir, sans entendre, sans se rendre compte, alors que peut être faudrait-il redescendre pour être un peu plus proche et entendre un peu mieux. Mais je crains que le gouvernement le fasse, que le gouvernement malgré tout, même s'il reste qu'un jour, trois semaines où les choses peuvent encore s'infléchir, que le gouvernement ne le fasse pas, et même si nous allons continuer à nous mobiliser auprès des gilets jaunes, auprès des enseignants qui pour une part restent mobilisés auprès des parents d'élèves, même si Jean FÉRET va continuer tous les dimanches matins aller fleurir la statue de Jules FERRY avec toutes celles et ceux qui souhaitent l'accompagner, vous pouvez venir nombreux si vous ne savez pas quoi faire le dimanche, il est chef de car là-dessus et il vous accompagne. Mais je crains malheureusement que le gouvernement passe en force, et face à cela, je pense que notre devoir, notre responsabilité, c'est de ne pas mettre les familles et encore moins les enfants en situation d'être incapable d'aborder la rentrée. Aujourd'hui quand on discute avec les gens et on le voit bien effectivement, c'est en gros 65 % des menneçois qui ont voté contre la réforme. On aurait proposé ce scénario là, on aurait proposé je pense n'importe quelle autre solution qui n'était pas la réforme, qui n'était pas dérogoratoire à la réforme, il aurait été accepté. Le problème de fond ce n'est pas de dire les gens ont voté pour celle-ci ou pour celle-là parce c'était plus ou moins intéressant, c'est parce qu'il y avait une solution qui n'était pas exactement la réforme, et les gens ont voté extrêmement majoritairement deux tiers un tiers pour cette non application. Voilà. Mais à partir de là, les gens ne la souhaitent pas mais moi en tout cas ce que je ressens ce que je vois, ce que j'entends c'est aussi beaucoup de gens qui se disent « les gens ne souhaitent pas d'une réforme qui va nous compliquer la vie, qui va nous coûter de l'argent, qui va nous rendre nos enfants, en tout cas c'est le retour de parents d'élèves dans les communes où cela est déjà appliqué, des élèves plus fatigués en fin de semaine qu'ils ne le sont aujourd'hui, ils le sont déjà souvent beaucoup ». Mais ces gens là, au-delà de ça, leur principale inquiétude aujourd'hui c'est de dire « comment est-ce que je fais en septembre ? », « est-ce que j'ai le mercredi matin à faire garder mon enfant ou pas, faut-il que j'aille voir mon employeur pour envisager, négocier un changement d'horaire de travail sur des gens qui ne travaillent pas le mercredi, qui travaillent que le matin, qui terminent un peu plus tôt, un peu plus tard le soir. Voilà, donc je pense que notre devoir ce soir est d'une part de réaffirmer notre position, de continuer à combattre mais de ne pas le faire en prenant en otage les familles. Voilà. Ceci étant dit...

Monsieur le Maire. – Monsieur GUEZO.

Monsieur GUEZO. – Bonsoir à tous. Vous avez dit tout à l'heure avoir reçu une correspondance du DASEN rejetant la proposition que vous faites. On a déjà demandé une année de report, une année pendant laquelle malheureusement on n'a pas proposé de choses véritables. Est-ce que demander une année de plus va nous amener à quelque chose, moi j'ai des doutes. Nous vous avons promu une application du rythme scolaire dès septembre et pour ces raisons nous allons voter contre.

Monsieur le Maire. – Bien, je suis heureux de voir que vous défendez les décrets HAMON, et PEILLON, chacun rentre chez soi et maintenant que les élections sont passées, et ce que vous aviez promu pendant la période électorale, j'en suis enchanté mais visiblement il y a assez peu de gens qui ont été emballés par ces solutions concernant notamment les rythmes scolaires. Pour le reste, ce qui a été proposé, il n'y a pas rien qui a été proposé ; ce qui a été proposé c'est ce que les familles ont choisis, c'est ce sur quoi les gens ont voté et ils ont voté contre ce que vous défendez aujourd'hui. Ils ont voté contre l'application par le gouvernement socialiste, d'une réforme dogmatique organisée depuis Paris entre le siège d'un syndicat de parents, bien souvent d'ailleurs décalé entre sa fédération nationale et ces fédérations locales et le cabinet de Monsieur PEILLON, c'est tout. Maintenant vous voterez contre et cela vous appartiendra mais ne changera pas beaucoup hélas. Sur ce, je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la Majorité**

POUR	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET (PVR), Romain BOSSARD (PVR), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON (PVR), Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE (PVR), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD (PVR), Christine COLLET, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD (PVR)
CONTRE	4	Christian RICHOMME (PVR), Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
ABSTENTION		
ABSENT	1	Dora DELAPORTE

Monsieur le Maire. – Bonne soirée à toutes et à tous.

La séance est levée à 20h20

n. J. Pent



Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de MenneCY

Collet
52
Thierry Richomme
Dora Delaporte
Julien Schenardi
Christine Collet
Valérie Girard
Sylvie Peruzzo
Patrick Legris
Corinne Sauvage
Christian Bouard
Marie-José Perret
Jean-Marc Rita Leite
Gilles Brandon
Astrid Balssa
Jouda Prat
Romain Bossard
Francis Pottiez
Annie Pioffet
Christian Richomme
Annette Gilles
Jean-Stéphane Martin
Thierry Guezo
Ch. Pal

